

Annexe 5 : Autorisation parentale « Déplacements » + Clubs

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des tuteurs légaux. Ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les tuteurs légaux au Service d'éducation et d'accueil au cas où les enfants ont le droit de quitter le Service d'éducation et d'accueil ou se rendre seul vers leur activité sportive ou musicale.

À remplir obligatoirement et à remettre à la responsable du Service d'éducation et d'accueil.

Je soussigné(e) _____

(Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur légal)

Nom	Prénom	Cycle

déclare mon enfant apte et autorise mon enfant :

à se rendre :

- Seul de son **domicile** au service d'éducation et d'accueil.
- Seul du service d'éducation et d'accueil à son **domicile**.
- Seul du **club** _____ au service d'éducation et d'accueil.
- Seul du service d'éducation et d'accueil au **club** _____,
- Seul avec le **Bummelbus** de son **domicile** au service d'éducation et d'accueil.
- Seul avec le **Bummelbus** du service d'éducation et d'accueil à son **domicile**.
- Seul avec le **Bummelbus** du **club** _____ au service d'éducation et d'accueil.
- Seul avec le **Bummelbus** du service d'éducation et d'accueil au **club**.
- Seul de l'appui/aide aux devoirs à domicile/atelier (**école**) au service d'éducation et d'accueil.
- Seul du service d'éducation et d'accueil à l'appui/aide aux devoirs à domicile/atelier (**école**)

et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets.

- pendant la période du _____ au _____.
- durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Date et signature : _____